

## Objectifs de l'équipe

permettre à  
l'élève

- D'identifier et de répondre aux besoins essentiels de l'enfant en tenant compte de sa famille, de sa culture, de son histoire, de ses habitudes de vie.
- De développer **sa réflexion, ses connaissances**, son observation et sa créativité.
- De participer de manière active, en collaboration avec les professionnels (elles) de santé, à l'amélioration et à l'évolution de la qualité des soins.
- D'être **autonome et responsable** tout au long de sa formation.
- De travailler en collaboration et sous la responsabilité d'infirmiers (ères) et de puériculteurs(trices).
- De faire face **aux situations d'urgences**, d'accompagner et de veiller **au confort de l'enfant**.
- De développer des qualités d'écoute afin d'établir une communication adaptée à l'enfant et à sa famille
- D'encadrer de futures auxiliaires de puériculture.

## Lieux d'exercice des auxiliaires de puériculture

Les auxiliaires de puériculture exercent dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales

- Hôpitaux publics ou privés :
  - \* Pôle mère-enfant :
    - maternité, salle de naissance ;
    - pédiatrie,
    - chirurgie pédiatrique.
    - urgences.
  - \* Urgences et consultations pédiatriques.
- Centre de protection maternelle et infantile.
- Etablissement de soins pour enfants handicapés.
- Structure d'accueil du jeune enfant.
- Foyers d'accueil départementaux.
- Centre thérapeutique pédiatrique.

Dans tous les cas, l'auxiliaire de puériculture travaille en collaboration et sous la responsabilité d'un(e) infirmier(ère) ou d'un puériculteur(trice) diplômé(e) d'état.

### Poursuite d'études

- Les auxiliaires de puériculture peuvent continuer :
- Vers le diplôme d'état d'infirmier(ère), d'éducateur(trice) de jeunes enfants après expérience professionnelle ;
  - Passerelle possible avec le diplôme d'état d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques.

## Formation Auxiliaire de puériculture



Une profession de  
l'enfance et de  
l'adolescence.

Lycée  
Camille PISSARRO  
1 rue Henri Matisse  
95300 PONTOISE  
Tél : 01.34.41.54.54  
Fax : 01.30.38.78.40

## Les Conditions d'accès à la formation

Pour être admis à suivre les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture les candidats doivent remplir la condition suivante : être âgés de 17 ans au moins lors de leur entrée en formation. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur

## Les épreuves de sélections

Les candidats doivent passer :

### 1. Deux épreuves écrites d'admissibilité

notée chacune sur 20 :

- un sujet de culture générale en lien avec le domaine sanitaire et social, des questions de biologie humaine et de calcul (2h) ;
- un test évaluant l'attention, le raisonnement logique et l'organisation (1h30 obligatoire pour tous les candidats).

### 2. Une épreuve orale d'admission (20 min, notée sur 20)

sur un thème du domaine sanitaire et social et sur les motivations du candidat.

## Titre requis pour les épreuves de sélection

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves.

En revanche, sont dispensés de l'épreuve écrite :

- les candidats titulaires d'un diplôme de niveau IV (Bac) ;
- les candidats titulaires d'un diplôme du secteur sanitaire ou social de niveau V ;
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année



## Organisation des études

44 Semaines de formation de la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre à la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet dont 3 semaines de congés.

## ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

17 Semaines soit 595 Heures réparties en 8 modules :

**Module 1 :** Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne (5 Semaines)

**Module 2 :** L'état clinique d'une personne (2 Semaines)

**Module 3 :** Les soins à l'enfant (4 Semaines)

**Module 4 :** Ergonomie (1 Semaine)

**Module 5 :** Relation , Communication (2 Semaines)

**Module 6 :** Hygiène des locaux hospitaliers (1 Semaine)

**Module 7 :** Transmission des informations (1 Semaine)

**Module 8 :** Organisation du travail (1 Semaine)



## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

6 stages de 4 Semaines , soit 840 heures.

Ils sont réalisés dans les structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Maternité, pédiatrie, chirurgie pédiatrique, pédopsychiatrie
- Multi Accueil collectif et familial
- Etablissement accueillant des enfants handicapés
- Foyer d'accueil départemental
- Centre de Protection maternelle et infantile

## L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Les enseignements sont assurés par :

- des cadres de santé, puéricultrices, infirmières-anesthésistes, infirmières-enseignantes permanentes;
- des intervenants extérieurs de secteur sanitaire et social.

*Plaquette réalisée par les élèves de Bac ASSP (S11, 2011-2012)*